DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

SOUS POTOS TURE LE

1 DEC. 2010

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE 25 novembre (25/11/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 novembre 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, Adjoints,

M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. BAPTISTE), M. Rolland ROUX (représenté par M. NUNZI), **Adjoints**,

M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Gérard VALLES (représenté par M. BOUSQUET), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS:

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Abdelkader SELAM, Conseillers Municipaux

M. Gilles BENECH est nommé secrétaire de séance.

05 – 25 Novembre 2010 S BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Rapporteur: Monsieur GUILLAMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010 approuvant le Budget Primitif 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2010 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 2010 approuvant la décision modificative n°3,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

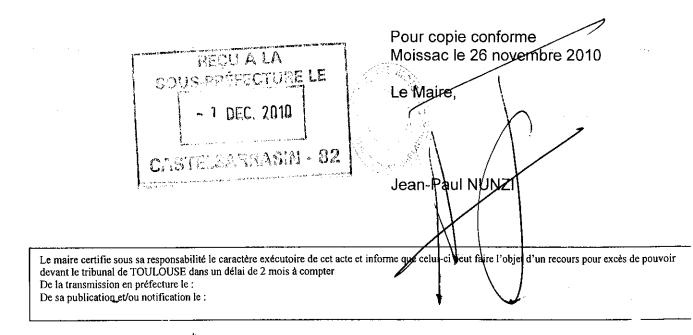
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 4 abstentions (Mmes NICODEME, GALHO, MM. BENECH, GAUTHIER) et 1 contre (M. CHARLES),

- ADOPTE la décision modificative n°4 au budget primitif 2010 équilibrée en dépenses et en recettes, dont le détail figure en annexe, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT					
Dépenses réelles	6 132,00	18 133,00					
Dépenses d'ordre	12 133,00	0,00					
TOTAL DEPENSES	18 265,00	18 133,00					
Recettes réelles	18 265,00	6 000,00					
Recettes d'ordre	0,00	12 133,00					
TOTAL RECETTES	18 265,00	18 133,00					

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Mr le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



SOUS-PRÉFECTURE LE

. - 1 DEC. 2010

	ea V		Montant DM		€ 000,000 €				1. Carried and Address of the Control of the Contro		12.133.00 €	18 133,00 €	12 133,00 €	9 00'000 9			Montant DM						12 765, 00 6	C		S	4.4	3 000,000 €	1 500,006	1 000,000 E	3 ()	18 265,00 €.	9	18 265,00°e
Ī		Recettes	Libellé		Subvention Etat		4		THE REPORT OF THE PROPERTY OF	A STATE OF THE STA	With the distriction of the original and the world of the second of the	TOTAL	DONT RECETTES D'ORDRE	DONT RECETTES REELLES	Fonctionnement Towns of the Control	Recettes	Libellé						Dotation de solidarité					Participations familles centre de loisirs	Participations familles ALAE	Participations communes partenaires		TOTAL	DONT RECETTES D'ORDRE	DONT RECETTES REELLES
NCIPA			Fonction		820				***************************************				ONT RE	ONT RE			Fonction			8 A CGI)			01					421	421	421			ONT RE	ONTRE
SET PRI			Analytique		VIDEO	ion mobilité		oirie			A TELEVISION OF		α	a	 1.		Analytique Fonction	ion mobilité		(article 164			OPFINF					CTLOIS	ALAE	CTLOIS			<u> </u>	Ω
-BUDC			Article A		1321	nent - Acti		mique - Vo			1.000						Article A	nent - Acti		n de la TP		Su	74123	ël			ance	70632	7907	74748				
2010 sement	sement		Chap.	u Sarlac	13	vironnen		vice tech				I		_	nement		Chap.	vironner		réquatio		t Dotatio	74	ns de No			udget en	70	70	74				
Décision modificative nº4 - 2010 - BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Montant DM	Caméra au Sarlac	16 600,00 €	nsfert de crédits service environnement - Action mobilité	1 533,00 €	Transfert de crédits service technique - Voirie	1 677,03 €	1 677,03 €		18 133,00 €		18 133,00 €	- Fonction		Montant DM	nsfert de crédits service environnement - Action mobilité	1 533,00 €	fonds départemental de péréquation de la TP (article 1648 A CGI)	2 711,00 €	Ajuste ment Dotations		Illuminations de Noël	3 000,000 €	3 000000 €	Ajustement budget enfance	121,00€	3 000,000 €	1 833,00 €		18 265,00 €	12 133,00 €	6 132,00 €
Décision mo		Dépenses	Libellé		Installation caméra au Sarlac	Transfert de	Acquisition vélos		Travaux de voirie	Réseaux de voirie		AL	DONT DEPENSES D'ORDRE	DONT DEPENSES REELLES		Dépenses	Libellé	Transfert	Petits équipements	Prélèvement	Autres reversements sur impôts locaux				Complément illuminations Noël	Dépenses imprévues		Fournitures adminitratives	Petits équipements centre de loisirs	Fournitures pédagogiques ALAE	ATTACHER OIL SECTION OF SECTION O	AL	DON'T DEPENSES D'ORDRE	DONT DEPENSES REELLES
	3.		Fonct.		822		830		822	822		TOTAL	DEPENS	DEPENS	 1.7	•	Fonction		830		0.1				024			421	421	421	01	TOTAL	DEPENS	DEPENS
And the American American Company Company			Analytique		VURB	<u> </u>	ENVIR		VURB	VURB			DONT	TNOC			Analytique		ENVIR		OPFINF				NOEL	***************************************		ENFANC	CTLOIS	ALAE			DONT	DONT
angen amende and a standard and a st			Article		21538		2188	-	2315	21578							Article		60632		73918				6232	022		6064	1 .	8909				
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Сћар.		21		21		23	21					No.		Chap.		011		014] 	011	022		011	011	011	0.0			

82